

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 février 2010**

Décision n° **B-2010-1413**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Ecopoly - Convention d'application financière avec l'université Claude Bernard Lyon I

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er février 2010

Compte-rendu affiché le : 9 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bouju, Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.).

Absents non excusés : MM. Charrier, Charles, Rivalta.

Bureau du 8 février 2010**Décision n° B-2010-1413**

objet :	Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Ecopoly - Convention d'application financière avec l'université Claude Bernard Lyon I
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2009-1171 en date du 17 décembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé le soutien au projet Ecopoly et autorisé monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'État et les collectivités locales partenaires. Le projet a pour objet de développer en Rhône-Alpes une filière de recyclage de deux types de matières plastiques produites localement : les PET/PVDF et PET/PVDC.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer l'université Claude Bernard Lyon I, partenaire du projet Ecopoly, à hauteur de 420 277 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 84 056 € en 2010, représentant 20 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention,
- 126 083 € en 2011, représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 126 083 € en 2012, représentant 30 % de la participation financière accordée,
- 84 055 € en 2013, soit le solde de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements sont précisées par la convention financière d'application jointe à cette décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le versement d'une subvention de 420 277 € au profit de l'université Claude Bernard Lyon I dans le cadre de projet de recherche et de développement Ecopoly, relatif au pôle de compétitivité Axelera pour la période 2010-2013,

b) - la convention d'application financière à passer entre la Communauté urbaine et l'université Claude Bernard Lyon I, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine selon le calendrier suivant :

- exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1553 pour un montant de 84 056 €,
- exercice 2011 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1553 pour un montant de 126 083 €,
- exercice 2012 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1553 pour un montant de 126 083 €,
- exercice 2013 - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1553 pour un montant de 84 055 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2010.